

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 090/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Giuseppe **Mammone** demeurant rue de la Limite 162 à 4041 Milmort.

Le terrain concerné est situé rue de la Limite 162 à 4041 Milmort et cadastré division 8, section B, n° 698 W6.

Le projet consiste en la transformation d'une habitation : exhaussement du bungalow pour bénéficier d'une plus grande surface habitable et pose d'un crépi sur isolant au rez-de-chaussée et d'un bardage à l'étage

et présente les caractéristiques suivantes :

Article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : écart aux prescriptions urbanistique de permis de lotir Milmort - 5.
Ecart aux points suivants :

- 3) : " les constructions seront de type bungalow et isolées, sans étage. Toutefois un étage mansardé inscrit dans le volume de la toiture pourra être admis." Le projet consiste en l'exhaussement du bâtiment existant pour créer un étage sur le rez-de-chaussée ;
- 5) : "Les toiture seront du type classique à versant avec une minimum de pente de 15%. Elles seront recouvertes d'ardoises naturelles ou de matériaux de tonalité "ardoises naturelles" soit de tuiles englobées noires, gris foncé ou assimilable. " Le projet aura une toiture plate en roofing.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (ville@herstal.be ou au 04 256 83 14) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Lisa **Braconnier**, Architecte, téléphone : 04 256 83 14, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 mai 2024 au 29 mai 2024 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be.

A Herstal, le 9 mai 2024

Par le Collège,

La Directrice générale adjointe f.f.,
F. Rusinowski

Le Bourgmestre f.f.,
J.-L. Lefèbvre